

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale MCoat JA Part A
Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**
Utilisation Identifiée Scelleurs
Utilisations Déconseillées Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Information sur le fournisseur**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
United Kingdom
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence**
(00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)**
Acute Tox. 4; H302
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 2; H411
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
MCoat JA Part A
- Pictogramme(s) de Danger

- Mention(s) d'Avertissement
Attention
- Contient:
Bis (piperidinothiocarbonyl) tetrasulphide
- Mention(s) de Danger
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseil(s) de Prudence
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Aucun

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Manganese dioxide	< 50	1313-13-9	215-202-6	Aucun attribué.	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332
Terphenyl, hydrogenated	< 50	61788-32-7	262-967-7	Aucun attribué.	Aquatic Chronic 4; H413
Bis (piperidinothiocarbonyl) tetrasulphide	< 3	120-54-7	204-406-0	Aucun attribué.	Skin Sens. 1; H317
Terphenyl	< 2	26140-60-3	247-477-3	Aucun attribué.	Aquatic Chronic 1; H410 (MFAC: 10) Aquatic Acute 1; H400
Sodium hydroxide	< 1	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	Skin Corr. 1A; H314 (LCS ≥ 5%) Skin Corr. 1B; H314 (LCS ≥ 2 < 5%) Skin Irrit. 2; H315 (≥ 0.5 < 2%) Eye Irrit. 2; H319 (≥ 0.5 < 2%)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-[(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]-ω-hydroxy-	< 0.5	9036-19-5	-	Aucun attribué.	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412

MFAC: facteur de multiplication. LCS: Limite de concentration spécifique. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Ingestion	et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter symptomatiquement.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, oxydes de métal.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éviter de respirer vapeurs. Éviter tout contact. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
Les petits déversements:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Diluer avec de l'eau. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
Les déversements importants:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Se tenir du côté du vent. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Transférer dans un conteneur pour élimination. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage
Temps limite de stockage
Récipients à proscrire:
Matières incompatibles

étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

Entreposer au-dessus de (°C): 5 (41 °F)

Stable dans les conditions normales.

Rien de connu.

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et Acides.

Protéger du rayonnement solaire direct.

Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Hydrogenated terphenyls	61788-32-7	0.5	5	-	-	INRS (ED 984)
Terphenyls, all isomers	26140-60-3	-	-	0.5	5	INRS (ED 984)
Sodium hydroxide	1310-73-2	-	-	-	2	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Noir, Liquide
Odeur	Non déterminé.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 37.78 °C
Point d'éclair	98.89 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	0.27 kPa (2.03 mm Hg) @ 20°C
Densité de vapeur	Terphenyl, hydrogenated: 7.95 (Air = 1)
Densité relative	1.65 g/cm ³
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau froide.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	> 0.21 cm ² /s @ 40°C
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) et Acides.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, oxydes de métal.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë	
Ingestion	Acute Tox. 4; Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 994.4 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 22 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2; Provoque une irritation oculaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aquatic Chronic 2; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 >1 ≤ 10 mg/l (Poissons)
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Insoluble dans l'eau froide.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2 Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Terphenyl)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1 Règlements de l'UE SVHCs	Aucun
15.1.2 Règlements nationaux	Classe de danger pour l'eau 2
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 2.0 Date: 19.06.2015

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishayppg.com

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Sodium hydroxide (N° CAS 1310-73-2), Manganese dioxide (N° CAS 1313-13-9). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Manganese dioxide (N° CAS 1313-13-9), Terphenyl, hydrogenated (N° CAS 61788-32-7), Terphenyl (N° CAS 26140-60-3), Sodium hydroxide (N° CAS 1310-73-2), l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -[(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenyl]- ω -hydroxy- (N° CAS 9036-19-5), Bis (piperidinothiocarbonyl) tetrasulphide (N° CAS 120-54-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 2; H411	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.